

COMPTE-RENDU DU BUREAU
Lundi 22 mai 2023 – Selles sur Cher



**PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAI**

Le Bureau du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **lundi 22 mai 2023, à 17h, à Selles sur Cher**, sur convocation adressée par mail le 20 avril 2023.

Sous la présidence de M. **Christophe THORIN**, assistaient à la réunion :

Les vice-présidents :	Les membres		Les invités
Nicole ROGER	Philippe PLASSAIS	Joël HERISSET	Emmanuel LEONARD
	Sylviane TURMEAUX	Bruno MARECHAL	Tiffanie ROUSSEAU

Excusés donnant pouvoir :

Excusés	Pouvoir à :
Stella COCHETON	Sylviane TURMEAUX
Alain POMA	Nicole ROGER
Quentin LEGOUY	Christophe THORIN
Sylvie DOUCET	Bruno MARECHAL

Assistaient également à la réunion :

Nom	Fonction
Julien BEAUDON	Directeur du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
Natacha GUERIN	Assistante de Direction du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Mme **Nicole ROGER**, 2nde Vice-Présidente, est désignée Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR

1. CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

- Présentation des derniers dossiers de demande de subvention pour avis du Pays
- Information sur l'échéance finale du CRST au 13 octobre 2023
- Calendrier de présentation par la Région de la nouvelle procédure de la prochaine contractualisation
- Présentation de Tiffanie Rousseau, conseillère technique régionale remplaçant Alexia Laclergue.

2. PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

- Perspectives de financement de l'année n°3 du PAT en émergence (« plan de relance »)

3. LEADER

- Information sur l'installation du nouveau Comité de Programmation
- Information sur les étapes de conventionnement du programme

4. PAH

- Point d'étape sur l'avancée du bilan PAH 2014-2024
- Perspectives d'ingénieries pour le PAH

5. ADMINISTRATION GENERALE

- Décision du maintien, ou non, du nombre de membres du Bureau
- Délibération sur les 1607h annuels

6. QUESTIONS DIVERSES

1. CRST - CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

A. PRESENTATION DES DERNIERS DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR AVIS DU PAYS

Le Directeur-Agent de développement, Julien BEAUDON présente aux membres du Bureau les derniers dossiers portés à l'attention du Pays :

AXE A3: ECONOMIE AGRICOLE		Enveloppe restante avant présentation des dossiers : 25 500€		
PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	TAUX	SUBVENTION
Aménagement d'une nouvelle fromagerie et acquisition d'un véhicule frigorifique boutique - Billy	EARL LOUMANORE	145 948 €	35%	30 000 €
Acquisition de matériel, agrandissement de la fromagerie et déplacement du point de vente direct caprin – St Julien de Chedon	EARL PATRICK DURPAIRE	25 600 €	25%	6 400 €
Acquisition d'un trieur et compteur de semences florales en Agriculture Biologique destinée aux particuliers - Lassay	EARL LAURE PRADIER	11 355 €	40%	4 500 €

Le Président indique qu'un choix devra être opéré pour soutenir certains dossiers au regard du reliquat de l'enveloppe agricole. Il reste 25 500€ de crédit Région et le CRST est sollicité à hauteur de 40 900€.

Christophe THORIN propose aux membres du Bureau de privilégier les maîtres d'ouvrage n'ayant jamais été accompagnés par le CRST et rappelle que l'EARL Laure PRADIER a déjà sollicité le CRST en 2022 pour le soutien à des investissements matériels de production pour un montant de 13 500€.

Les membres du Bureau émettent un avis favorable sur la répartition suivante, qui solde l'enveloppe agricole pour le CRST actuel :

→ EARL LOUMANORE: 18700€

→ EARL DURPAIRE: 4600€

AXE D-Fiche 31 Trame verte et Bleue

PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	TAUX	SUBVENTION
Accompagnement de la commune de Sassay pour l'opération : « INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE »	Commune de Sassay	21 600 €	80%	17 280 €

Le Président présente ce projet, déjà mené sur différentes communes accompagnées par le CRST au cours des dernières années.

Les membres du Bureau émettent un avis favorable

Le Directeur présente ensuite les montants affinés de projets ayant déjà reçu un avis favorable du Bureau fin 2021 :

AXE E: PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL fiche 35 : Plan isolation régional

PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	TAUX	SUBVENTION
Travaux d'isolation de la salle des fêtes de Gy en Sologne	Commune de Gy en Sologne	81 000 €	60%	48 600 €
Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'école primaire	Commune de Villeherviers	167 666 €	60%	100 600 €

Christophe THORIN précise que les autres projets actuellement accompagnés par le CEP du Pays devraient normalement consommer le solde de l'enveloppe restante d'ici octobre 2023, date de la fin du CRST actuel.

Le Président informe les membres du Bureau sur l'état des lieux des engagements de crédits à ce jour :

- ✓ **Près de 85% des crédits ont été engagés**
- ✓ **140 projets** ont été financés dans ce contrat régional de 4^{ème} génération
- ✓ **Les engagements de crédits sur le CRST sont possibles jusqu'au 13 Octobre 2023**

		Taux d'engagement
Enveloppe initiale Contrat régional de solidarité territoriale	11 713 500€	100 %
Crédits engagés à mi-parcours 16 04 21	6 042 694 €	52%
TOTAL DES CREDITS ENGAGES SUR ENVELOPPE TOTALE (au 22 05 2023)	9 973 963€	85%
<i>Crédits non engagés</i>	<i>1 739 537€</i>	<i>15%</i>
Investissements subventionnés	31 104 000€	

A vos ID :

Julien BEAUDON rappelle que 392 000€ de crédits restants sont à engager avant la fin du CRST le 13 octobre 2023. Il précise que plusieurs initiatives sont en cours d'élaboration ou sur le point d'être déposées sur la plateforme nos aides en ligne : *Projet de tiers lieux à Montrichard, Projet de plateforme biodéchets à Montrichard, formation animateur nature portée par GRAINE Centre dont la formation à Langon-sur-Cher; Formation écotourisme à l'Eco-lieu la Filerie; projet hydro-électrique sur rivière à Mennetou-sur-Cher, création d'un restaurant solidaire (MDCS41).*

Fongibilité :

Un débat s'engage à l'initiative de Nicole ROGER, 2^{ème} VP, sur la possibilité de fongibilité entre les axes avec des enveloppes ayant encore des fonds qui ne seront à priori pas utilisés en totalité d'ici la fin du contrat en octobre et celles pour lesquelles des projets sont présentés mais que nous ne pouvons soutenir, faute de finance.

Christophe THORIN abonde en ce sens et déplore le manque de fongibilité ainsi qu'une application au plus strict des critères d'éligibilité de la part de la Région, sans souplesse pour les porteurs de projets, qui restent malgré tout dans le cadre des axes prioritaires régionaux et dont les projets apporteraient un réel bénéfice sur notre Territoire.

Bruno MARECHAL intervient également sur le cas de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Villefranche-sur-Cher, pour lequel les financements région dont une partie relève du CRST à hauteur de 60 000€, soit moins que le taux prévu initialement pour les MSP rappelle Christophe THORIN - ne sont toujours pas fléchés sur le CRST malgré la validation par le bureau de Juin 2021 et bien qu'annoncés par la Région. Le Président rappelle que la Santé est une priorité sur notre Territoire, en déficit grave de structures médicales.

La Région avait proposé qu'une partie de l'enveloppe destinée au PRU de Romorantin puisse abonder la Maison de Santé de Villefranche-sur-Cher si la totalité des fonds réservés n'étaient pas engagés d'ici la fin du contrat. Julien BEAUDON, après un rendez-vous avec le Directeur Général de la ville de Romorantin, ainsi que Nicole ROGER, première adjointe en charge de l'urbanisme sur la commune, s'est vu confirmer que la totalité de l'enveloppe dédiée au PRU serait bien consommée d'ici octobre prochain. La crainte que les opérations portées en Maitrise d'ouvrage bailleurs sociaux ne puissent pas être engagées ont été levées.

Emmanuel LEONARD, Conseiller Régional Conseiller Régional ainsi que Tiffanie ROUSSEAU, Conseillère technique régionale, sont interpellés sur ce point. Au titre du passif dérogatoire, et après échanges, la Région demande au Pays de rédiger un courrier motivé demandant une fongibilité exceptionnelle de l'Axe D Biodiversité, pour lequel des fonds sont encore disponibles et sans projets en attente (174 100€ non engagés) pour financer le reliquat de crédit région attendu pour le projet de Maison de Santé de Villefranche.

B. INFORMATION SUR L'ÉCHÉANCE FINALE DU CRST AU 13 OCTOBRE 2023

Le Directeur-Agent de développement, Julien BEAUDON, rappelle que les dossiers de demandes de subvention peuvent être déposés sur « Nos Aides en ligne » jusqu'au **13 octobre 2023**, mais que ces derniers doivent être au préalable présentés pour avis en Bureau.

Il propose la tenue d'un Bureau le 12 octobre afin de pouvoir étudier les derniers dossiers pouvant figurer au CRST en vigueur.

Le Président Christophe THORIN indique que la concertation entre le Pays, les EPCI et la Région devrait débuter fin septembre/début octobre. La population sera également consultée. Il explique que la signature du prochain contrat devrait intervenir au printemps 2024 mais qu'il faut rester vigilant sur la durée de la période inter-contrat.

C. CALENDRIER DE PRESENTATION PAR LA REGION DE LA NOUVELLE PROCEDURE DE LA PROCHAINE CONTRACTUALISATION

Emmanuel LEONARD, Conseiller Régional, explique que dans un premier temps, des réunions techniques vont avoir lieu entre les deux Directeurs généraux des EPCI, le Directeur du Pays et Carine DELETANG et qu'une synthèse sera disponible dans le courant de l'été. En septembre/octobre, la concertation avec les élus, ainsi que la population de manière ciblée, débutera.

La signature de la Convention d'objectifs et de moyens devrait être effective en fin d'année, la Région signant d'abord avec le Pays pour les projets transversaux et l'ingénierie, puis chaque EPCI pour leurs projets de territoire propre.

D. PRESENTATION DE TIFFANIE ROUSSEAU, NOUVELLE CONSEILLERE TECHNIQUE REGIONALE

Mme Tiffanie ROUSSEAU se présente : elle reprend les fonctions qu'occupait précédemment Alexia LACLERGUE au sein de la Maison de la Région des territoires du Loir-et-Cher. Travaillant depuis de nombreuses années pour la Région, elle occupait précédemment le poste de gestionnaire du dispositif A vos ID sur un autre Territoire.

Elle devient notre contact, pour la Région, en lien avec sa directrice Carine DELETANG, sur les questions relatives aux financements contractuels et projets de territoire. Elle précise que les missions évoluent au niveau de la Région, qui gère désormais également les fonds FEDER, et précise se tenir à disposition des élus pour toute information complémentaire.

2. PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

A. PERSPECTIVES DE FINANCEMENT DE L'ANNEE N°3 DU PAT EN EMERGENCE (« PLAN DE RELANCE »)

Julien BEAUDON fait un bilan des actions menées dans le cadre du PAT, et présent celles en cours :

Axe 1 : Diagnostics et études

- L'Etude RESOLIS
- Le diagnostic alimentaire de territoire et les enquêtes complémentaires
- L'étude CLIMAGRI, dont le rapport final devrait être transmis par la Chambre d'Agriculture dans les semaines à venir.

Axe 2 : Communication / sensibilisation / expérimentation

- Des « ateliers de sensibilisation / réflexion » auprès des scolaires (cycle 3), Animés par le CDPNE à raison de deux demi-journées par classe en juin 2023
- Une formation culinaire auprès du personnel de restauration scolaire des mêmes écoles est également en cours, animée par Biocentre et se déroulant sur 3 jours le 05/04, 12/04 et 31/05/2023. L'élément local mis à l'honneur cette année est la fraise de Sologne.

Axe 3 : Animation du PAT

- Ingénierie dédiée à l'animation du PAT
- Comités de Pilotage et autres réunions d'acteurs du territoire dans le cadre de la démarche alimentaire, dont le dernier s'est tenu le 03 mai dernier.

Le Directeur évoque ensuite les perspectives à venir avec la mise en place d'ateliers de concertation et de prochaines réunions du Comité de pilotage pour définir la formalisation des enjeux et la finalisation d'un programme d'actions reflet de la future stratégie alimentaire partagée de territoire en veillant à :

- Garantir la prise en compte de l'alimentation durable aux acteurs de la planification foncière.
- Structurer les filières alimentaires et les circuits courts de proximité.
- Accompagner l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité (LOI Egalim).
- Développer une politique de promotion touristique harmonisée autour des produits alimentaires emblématiques du terroir (opportunité effet vitrine de Cœur de France à vélo) /OTI Sud Val de Loire et Sologne Côté sud.
- Favoriser l'accès pour tous les habitants à une alimentation saine et durable.
- Mettre en place une gouvernance alimentaire partenariale à l'échelle du Pays (élus, professionnels, particuliers) vers la création à moyen terme d'un conseil local de l'alimentation lieu d'échanges et de co-construction de la stratégie alimentaire.

3. LEADER

Le Président informe les membres du Bureau qu'en raison d'une phase d'ajustement et de structuration de la convention plus longue que prévue, le conventionnement puis le démarrage du nouveau programme LEADER ne seront effectifs qu'à partir de l'automne 2023. Aussi, à ce jour, il est encore trop tôt pour transmettre de nouvelles informations sur ce sujet.

Julien BEAUDON précise que des réunions d'informations LEADER devraient se dérouler dans la semaine – le 22 mai à Orléans et le 25 mai à Blois.

Christophe THORIN explique que la Région devient la nouvelle autorité de gestion, en remplacement de la DDT. L'objectif général est d'être opérationnel en septembre 2023 pour la constitution du prochain comité de programmation du GAL, qui sera composé de représentants du privé et d'élus.

4. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

A. POINT D'ETAPE SUR L'AVANCEE DU BILAN PAH 2014-2024

Le Président rappelle que le Pays porte le label d'Art et d'Histoire depuis septembre 2014, pour une période de 10 ans. Comme évoqué lors des précédentes réunions de bureaux et réunion du Comité Syndical, un inventaire et un bilan des actions menées sont en cours d'élaboration par Valérie CHAPEAU.

Ce bilan devra être pris en compte dans la décision du Pays de renouveler ou non le label « Pays d'Art et d'Histoire » en septembre 2024, dont la DRAC a annoncé l'élévation des critères d'éligibilité.

Un questionnaire établi par Mme CHAPEAU a d'ores et déjà été adressé à l'ensemble des Maires du Territoire pour lesquels elle est intervenue. Peu de retour ont été fait pour l'instant et le Président encourage les élus à le retourner.

B. PERSPECTIVES D'INGENIERIES POUR LE PAH

Par ailleurs, Christophe THORIN annonce aux membres du Bureau le dépôt officiel de la déclaration de grossesse multiple de Mme CHAPEAU, qui devrait être en congé maternité à compter d'Aout 2023. Toutefois, dans le cadre de sa grossesse gémellaire, Valérie CHAPEAU a informé le Président d'un risque d'arrêt maladie dès la mi-juin.

En termes d'ingénierie, cela suppose le remplacement de Mme CHAPEAU afin de ne pas avoir à annuler la saison 2023 déjà programmée et dont un certain nombre de visites font déjà l'objet de réservations : au total sur 4,5 mois (de mi-juin à fin octobre), une 20aine d'interventions sur le Territoire.

Le Président rappelle qu'aucune subvention n'alimente cette année le poste de Mme CHAPEAU (50 365€ chargés). Toutefois, l'assurance statutaire du Pays devrait prendre en charge le remboursement des salaires avancés.

Un entretien est programmé avec une candidate le 23 mai pour assurer les vacances de la saison 2023. Toutefois, une autre solution possible serait de signer des conventions auprès des 2 Offices de Tourisme du Territoire, ainsi qu'un intervenant privé externe, Etienne LUCAS (Birettenco) afin d'assurer la totalité des visites, sans avoir besoin de former les intervenants. Julien BEAUDON a déjà pris attache auprès des deux OT et M LUCAS en ce sens.

Christophe THORIN explique enfin que le retour annoncé de Valérie CHAPEAU se fera, au minimum, le 1er avril 2024. La fin du label et le dépôt de candidature pour son renouvellement sont fixés à septembre 2024.

L'ordre du jour du prochain Bureau sera consacré à ce point.

5. ADMINISTRATION GENERALE

A. DECISION DU MAINTIEN, OU NON, DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

Le Président indique que suite au départ de Pascal PICARD du poste de Maire de Mur-de-Sologne, les membres du Bureau doivent se prononcer sur la méthodologie à adopter concernant le siège désormais vacant en son sein.

Deux possibilités, annoncées lors du dernier Comité Syndical :

- Programmer des élections lors du prochain Comité Syndical du 15 juin
- Modifier la délibération n° 20-010-1 qui portait sur le nombre précis de membres du Bureau (hors Président et vice-présidents), afin de réduire le nombre de 7 à 6 membres (hors Président et vice-présidents)

Les membres du Bureau émettent un avis favorable unanime à la tenue d'élection lors du prochain Comité Syndical, en souhaitant idéalement une répartition équitable de représentants entre les deux EPCI, comme c'était le cas jusqu'ici.

Christophe THORIN signale que M Gilles CHANTIER, Maire de Courmemin, a fait connaître son intérêt pour intégrer le Bureau du Pays. La situation géographique de sa commune en ferait un bon candidat.

B. DELIBERATION SUR LES 1607H

La réglementation impose à l'ensemble des collectivités de délibérer sur les 1607 heures annuelles (35h). Il s'avère qu'après contrôle et relance de la Préfecture, le Pays n'avait jamais délibéré sur ce point.

Le Président, signalant que l'ensemble du personnel du Pays, en temps plein, est déjà au 1607h depuis de nombreuses années, propose qu'une délibération soit prise en ce sens, précisant :

- Que La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet soit fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires)
- Que les garanties minimales soient respectées (temps de travail quotidien n'excédant pas 10h ; pause légale de 20mn toute les 6h de travail consécutives ; amplitude horaires maximum de 12h/j; repos journalier de 11h consécutives; maximum 48h/semaine de travail; Repos minimal hebdomadaire 35 heures, dimanche compris en principe).
- Que la journée de solidarité soit un jour de travaillé décompter en RTT.
- Que le temps de travail hebdomadaire en vigueur soit fixé à 39h/semaine pour l'ensemble des agents à temps complet (avec 23j de RTT/an afin d'être conforme aux 1607h annuelles – hors périodes d'absences).
- Que la date d'effet soit fixée au 23.05.2023

Les membres du Bureau votent à l'unanimité et valident la délibération sur les 1607H.

4. QUESTIONS DIVERSES

A. NOUVEAUX REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL

Christophe THORIN informe les membres du Bureau que la commune de **La Chapelle Montmartin** a désigné de nouveaux représentants aux fonctions de titulaire et suppléant, pour siéger au Comité Syndical, le 07 avril 2023 :

TITULAIRE	Mme Anne Laure CHEVALIER (Nouveau Maire)
SUPPLEANT	Mme Elodie SIMON GREFFIER

La commune du **Controis-en-Sologne** a désigné un nouveau représentant aux fonctions de titulaire pour siéger au Comité Syndical, le 12 avril 2023. Le Président rappelle que Le Controis en Sologne compte 5 représentants titulaires, et 5 représentants suppléants :

TITULAIRE	Mr Jean-Yves DROUHIN
------------------	----------------------

La commune de **Rougeou** a désigné de nouveaux représentants aux fonctions de titulaire et suppléant, pour siéger au Comité Syndical, par délibération de son Conseil Municipal, le 21 mars 2023 :

TITULAIRE	Mme Bénédicte JOULAN (Mme Le Maire)
SUPPLEANT	Mme Christine JULIEN-LEFEBVRE

B. POINT REGIE DU PAYS D'ART & D'HISTOIRE– INFORMATION :

Le Président rappelle qu'il avait été proposé lors du dernier Comité Syndical un changement de régisseur. Toutefois, après consultation du Trésorier principal, il s'avère que la Comptable du Pays ne peut en sus assurer cette charge (juge et partie). Valérie CHAPEAU reste donc Régisseur principal, suppléée par Julien BEAUDON – ce dernier assurera la charge de la Régie durant le congé maternité de l'animatrice PAH.

C. DATES A RETENIR

Le Président propose la tenue du prochain Comité Syndical le 15 juin, malgré l'absence de nouveaux éléments de la Région sur la prochain CRST.

!! Attention, en l'absence de nouveaux éléments sur le nouveau LEADER en plus du prochain CRST, le Comité Syndical a été décalé à la rentrée prochaine, le mardi 26 septembre 2023 !!

Le prochain Bureau, dédié principalement au PAH se tiendra fin juin/début juillet

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres présents et lève la séance à 18h30.



Christophe THORIN,
Président du pays de la vallée du Cher et du Romorantinais